

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 3058 (Rect)

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 13**

Supprimer les mots :

« , ainsi que sur l'évolution des droits conjugaux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 13 et l'article 13 bis proposent tous les deux qu'un rapport portant sur la réversion soit remis au Parlement. Il est donc proposé de supprimer cette mention à l'article 13 au profit du maintien de l'article 13 bis. La réversion, sujet complexe et sensible, nécessite qu'un rapport propre lui soit consacré.